



PREMIER MINISTRE

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT *en mouvement*

DOSSIER DE PRESSE
Conseil des ministres du 31 juillet 2015

Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr

SOMMAIRE

L'administration territoriale de l'État en mouvement	p.3
Simplifier	p.4
Mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire	p.5
Renforcer la proximité	p.6
Améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail	p.7
Conforter l'équilibre des territoires	p.9
La nouvelle organisation régionale de l'État	p.11
Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine	p.11
Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes	p.13
Auvergne – Rhône-Alpes	p.15
Bourgogne – Franche-Comté	p.17
Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées	p.19
Nord-Pas-de-Calais – Picardie	p.21
Normandie	p.23

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT *en mouvement*

31 juillet 2015

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT EN MOUVEMENT

Le Gouvernement a engagé une profonde modernisation de l'action territoriale :

- ▶ la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, adoptée par le Parlement le 16 juillet dernier, renforce le rôle des collectivités régionales notamment dans le domaine économique et le développement local ;
- ▶ la revue des missions, dont les conclusions ont été présentées au conseil des ministres du 22 juillet dernier, clarifie le rôle et les missions de l'État ainsi que de chaque niveau de collectivité territoriale ;
- ▶ la charte de la déconcentration du 7 mai 2015 renforce la capacité de l'État à agir efficacement sur les territoires en unifiant son action ;
- ▶ en application de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, sept nouvelles régions se substitueront le 1^{er} janvier prochain à seize des régions actuelles.

Cette réforme sans précédent est l'occasion de moderniser en profondeur le fonctionnement des services de l'État. À cette fin, des préfets préfigureurs ont été nommés le 22 avril et ont élaboré des propositions d'organisation. Le Gouvernement a pris les décisions sur cette base.

Cinq objectifs sont poursuivis par la réforme territoriale de l'État :

1. Simplifier.
2. Mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire.
3. Renforcer la proximité.
4. Améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail.
5. Conforter l'équilibre des territoires.

Les mesures prises forment un ensemble cohérent pour une action publique plus forte et plus proche des citoyens, dans tous les territoires de la République.

1. SIMPLIFIER

Dans chaque région fusionnée, il y aura l'an prochain un seul préfet de région, un seul recteur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

Les chefs-lieux de région

Le chef-lieu de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, c'est-à-dire le lieu d'implantation de la future préfecture de région, a été fixé par la loi à Strasbourg. Pour les autres régions, les préfets concernés ont engagé, dès le mois d'avril, la concertation prévue par la loi avec les collectivités territoriales.

À l'issue de cette procédure, le Gouvernement arrête la liste des chefs-lieux provisoires. Ce sont les villes les plus peuplées des nouvelles régions : Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Rouen et Toulouse. Les chefs-lieux définitifs seront fixés avant le 1^{er} octobre 2016, après avis des conseils régionaux issus du renouvellement de fin 2015.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Dès aujourd'hui, des directeurs régionaux préfigurateurs sont désignés.

Ils sont chargés, sous l'autorité et la coordination du préfet préfigurateur, de préparer la création des nouvelles directions en janvier prochain, puis de définir et conduire les grandes étapes de leur mise en place jusqu'en fin 2018. À l'issue de cette phase transitoire, l'ensemble des nouvelles directions régionales de l'État en région sera stabilisé.

À chaque étape, le dialogue social sera poursuivi à tous les échelons.

Les recteurs de région académique

En métropole, les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques, seront regroupées en 13 régions académiques et l'un des recteurs exercera la fonction nouvelle de recteur de région académique. Ce dernier disposera de pouvoirs propres qui garantiront l'unité et la cohérence de l'action de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les champs de compétence intéressant la région. Il sera l'interlocuteur unique du président du conseil régional et du préfet de région.

Dans les neuf régions comprenant plusieurs académies, le recteur de région académique présidera un comité régional académique où siègeront les autres recteurs de la région. Cette instance permettra d'harmoniser les politiques publiques de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche menées dans la région.

Les recteurs de région académique de ces neuf régions seront ceux des académies d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz et Paris. Ils sont les préfigurateurs.

Les directeurs généraux d'agence régionale de santé préfigurateurs

Sur la base des propositions des directeurs généraux d'agence régionale de santé préfigurateurs, les sièges des agences fusionnées seront localisés à Bordeaux, Caen, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier et Nancy. Les fonctions régionales seront, selon la taille des régions, réparties sur plusieurs sites.

Les services interrégionaux et les opérateurs de l'État

D'autres services de l'État, qui n'étaient pas organisés sur une base régionale, et de très nombreux opérateurs de l'État vont rapidement prendre en compte dans leur organisation la nouvelle carte régionale : Pôle Emploi, l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ainsi que des institutions comme la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ou la Banque publique d'investissement (BPI France).

Les chambres régionales des comptes

Sur la proposition du Premier Président de la Cour des comptes, le Gouvernement a décidé de fixer le siège des chambres régionales des comptes fusionnées des régions Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine et Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées respectivement à Metz et Montpellier.

2. METTRE EN COHÉRENCE L'ACTION DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE

La charte de la déconcentration du 7 mai 2015 pose le principe de l'action coordonnée de l'ensemble des services déconcentrés et des services territoriaux des établissements publics de l'État sous l'égide du préfet de région et du préfet de département.

Les préfets voient leur rôle de direction des services de l'État et de coordination de l'ensemble des opérateurs et institutions qui dépendent d'eux renforcé.

Cohérence et harmonisation des politiques publiques, mise en synergie de l'action des administrations et des établissements publics, articulation des décisions ponctuelles prises sur le même objet, soutien aux projets des collectivités territoriales et des acteurs économiques ou sociaux, accessibilité et simplicité des règles applicables : chacun souhaite, de la part des différentes administrations plus d'efficacité, plus d'unité, plus de proximité, plus de simplicité et plus de dialogue.

Trop d'exemples montrent que ces objectifs de bon sens ne sont ni suffisamment partagés ni toujours mis en œuvre.

Au-delà des compétences propres reconnues par la loi à certains responsables administratifs, le préfet de région, et au niveau local le préfet de département, sont les premiers garants, pour chacun de nos concitoyens, de l'efficacité de l'action publique. C'est autour du préfet que l'équipe de l'État doit être regroupée et mise en mouvement en veillant à la cohérence de l'action publique.

3. RENFORCER LA PROXIMITÉ

Le Gouvernement a décidé de conforter l'État départemental dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cinq mesures concrètes sont prises pour y parvenir.

La mission de proximité des directions départementales renforcée

Sous l'autorité du préfet, les directions départementales sont la porte d'entrée de l'État au niveau local et doivent être renforcées dans tous les secteurs. Par exemple, à l'image du travail engagé en Rhône-Alpes, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie procédera, dans le cadre de cette réforme, à un réexamen systématique du partage des missions entre les directions départementales des territoires et ses directions régionales.

Les services chargés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Les politiques de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont des missions de proximité : leur mise en œuvre relève prioritairement du niveau départemental autour des finalités éducatives, de citoyenneté et de solidarité.

Dans les trois ans à venir, les effectifs affectés aux missions départementales seront renforcés de plusieurs centaines d'emplois par redéploiement à partir des actuelles directions régionales. Au siège des futures directions régionales, le regroupement, dès le 1^{er} janvier 2016, de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de la direction départementale chargée de la cohésion sociale du même département permettra de renforcer les capacités d'action locale.

La culture

L'action culturelle de proximité est prioritaire. Dans les quarante départements les plus peuplés, un conseiller dédié à l'action culturelle assurera l'interface de proximité avec les collectivités territoriales, les institutions et les acteurs culturels locaux.

Les effectifs des directions départementales interministérielles

Pour exercer leurs missions, les effectifs des directions départementales interministérielles qui ont subi l'essentiel des diminutions d'effectifs depuis plusieurs années doivent désormais être mieux préservés. Les services régionaux de l'État porteront, dès 2016 et dans les années suivantes, les deux-tiers des efforts de réduction d'effectifs : cela sera rendu possible grâce aux marges dégagées par la fusion des services.

La dénomination départementale

Les services départementaux de l'État doivent être visibles et identifiés par tous : l'ensemble des services implantés au niveau départemental reprendront l'intitulé de direction, d'unité ou de délégation « départementale » et leurs responsables seront des directeurs ou délégués « départementaux ».

4. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ, FAIRE DES ÉCONOMIES, MODERNISER LES MÉTHODES DE TRAVAIL

La réforme fait disparaître 9 postes de préfets de région et de directeurs généraux d'agence régionales de santé et 63 postes de directeurs régionaux des administrations de l'État ainsi que leurs états-majors.

Dans le cadre de la réforme, les différents sites des directions régionales seront spécialisés et la rationalisation des moyens de fonctionnement sera poursuivie pour garantir l'efficacité des services déconcentrés de l'État.

La spécialisation des sites des directions régionales

Issues des directions actuelles, les futures directions régionales seront implantées sur les sites existants qui seront maintenus. La spécialisation par métier de chacun de ces sites, d'ici à la fin 2018, est impérative pour renforcer l'efficacité de l'action de l'État, assurer les gains d'efficacité attendus et la pérennité des organisations mises en place. Les ministères veilleront à ce que l'organisation des nouvelles directions régionales intègre cette spécialisation de manière effective.

Les moyens de fonctionnement des services

Les fonctions supports des administrations de l'État seront mutualisées dans chaque ville, à l'image de ce que font les collectivités locales, selon des modalités qui seront précisées avec les ministères concernés dès la rentrée 2015 pour une mise en œuvre effective en 2017.

Les préfets de région verront leurs services renforcés pour animer la mutualisation du fonctionnement entre services déconcentrés.

Les effectifs des plateformes régionales d'achat seront doublés et leurs moyens administratifs renforcés à la fois pour améliorer la performance achat de l'État et pour faciliter l'accès des PME à la commande publique.

La généralisation des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) permettra la réduction du nombre d'implantations par le développement de la co-localisation sur le même site de plusieurs services. Ainsi, lorsqu'ils sont aujourd'hui isolés, les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) seront désormais systématiquement co-localisés avec les directions départementales des territoires (DDT).

La modernisation des méthodes de travail

La nouvelle organisation des services régionaux de l'État en plusieurs sites distants exige que tous les moyens numériques soient mobilisés et les processus de travail adaptés pour un fonctionnement profondément renouvelé des administrations. Cette réforme est l'occasion de muter vers une administration 3.0.

Le préfet préfigurateur de Bourgogne-Franche-Comté est mandaté, avec l'ensemble de l'équipe de préfiguration de cette région, pour expérimenter, de nouvelles méthodes de travail visant à répondre aux enjeux du fonctionnement en multi sites et du travail à distance, à répondre aux demandes nouvelles des usagers en matière d'offre de services et à améliorer les conditions de vie des agents. Il bénéficiera de l'appui des administrations centrales et notamment de la direction interministérielle des services d'information et de communication (DISIC) du secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP).

5. CONFORTER L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Les projets de préfets préfigurateurs

Les sept préfets préfigurateurs, avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, ont mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer le projet d'organisation régionale. Ces projets incluent une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale, en fonction des enjeux de chacune des régions concernées.

Les sièges des directions régionales

L'équilibre des territoires est garanti par les nouvelles organisations régionales.

Le tiers des sièges des directions régionales sera implanté hors chefs-lieux afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

En Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, le siège de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sera implanté à Châlons-en-Champagne. Le siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sera localisé à Metz.

Le siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes sera localisé à Poitiers tout comme celui de la direction régionale de l'INSEE. Le siège de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sera à Limoges.

En Auvergne - Rhône-Alpes, le siège de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sera à Clermont-Ferrand.

En Bourgogne-Franche-Comté, Besançon accueillera les sièges de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de la direction régionale de l'INSEE.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le siège de la direction régionale des affaires culturelles et celui de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale seront implantés à Montpellier.

Pour le Nord-Pas-de-Calais-Picardie, les sièges de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale seront installés à Amiens.

En Normandie, le siège de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celui de la direction régionale des affaires culturelles et celui de la direction régionale de l'INSEE seront à Caen.

La répartition de l'emploi public

Le Gouvernement a décidé l'implantation à Amiens d'un centre de validation de titres du ministère de l'Intérieur, à Châlons-en-Champagne d'un centre du service militaire volontaire et à Limoges de la commission du contentieux du stationnement payant.

Les sites des directions régionales actuelles seront maintenus en quasi-totalité, avec des effectifs comparables à ceux actuellement en poste.

L'accompagnement des agents

La nouvelle organisation, en préservant la répartition actuelle de l'emploi public, permet de limiter les mobilités géographiques, de l'ordre de 1 000 agents sur les trois années de mise en œuvre de la réforme. La spécialisation par métiers des sites se traduira par une offre d'évolutions professionnelles pour les agents en fonction de leurs projets professionnels et avec l'accompagnement individuel nécessaire.

Les mesures d'accompagnement en matière de ressources humaines, annoncées lors du conseil des ministres du 22 avril, sont adoptées et seront toutes publiées avant le 10 septembre prochain. Une feuille de route de ce dispositif sera finalisée à la rentrée en lien avec les organisations syndicales. Elle comprendra des engagements précis de l'État en faveur notamment de l'égalité de traitement entre agents et du suivi personnalisé pour chacun.

LA NOUVELLE ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉTAT

ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE - LORRAINE

Fiche d'identité de la région

- Population (en milliers) : 5 553, soit 8.4% de la population nationale
- PIB régional (en milliards d'euros) : 148, soit 7.1% du PIB de la France
- La région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine est la 2^e région française pour sa contribution à la valeur ajoutée agricole et la 1^{re} pour sa valeur ajoutée agro-alimentaire, essentiellement grâce à la viticulture, aux céréales et aux cultures industrielles.
- Frontalière de quatre pays, l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et la Belgique, elle est très attractive pour les investissements internationaux. Renforcer cette attractivité, vers le national comme l'international, est un enjeu majeur.
- Trois grandes universités à Strasbourg, Nancy et Reims accueillent au total 125 000 étudiants, et les écoles diverses 60 000. Les coopérations universitaires internationales sont solides et nombreuses.

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Un préfet préfigurateur a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

Monsieur Stéphane FRATACCI, préfet de région Alsace, mettra en œuvre la nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Strasbourg a été désignée chef-lieu de la grande région par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

Strasbourg accueillera les sièges des directions régionales en charge des entreprises et de la culture ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle sera également la ville siège des directions régionales des finances publiques et de l'INSEE.

Le siège de la direction régionale en charge de l'agriculture sera localisé à Châlons-en-Champagne, capitale agricole. Un centre du service militaire volontaire sera créé.

Metz bénéficiera de l'implantation d'une chambre régionale des comptes regroupée et conserve le siège de la préfecture de zone de sécurité et de défense. Elle sera également la ville siège de la direction régionale en charge de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Nancy sera la ville siège de l'agence régionale de santé. Le recteur de l'académie de Nancy-Metz assurera la fonction nouvelle de recteur de région académique.

Le commissariat du massif des Vosges sera basé à Epinal.

Centre du service militaire volontaire à Châlons-en-Champagne

Le Service Militaire Volontaire (SMV) est né de la volonté du président de la République de favoriser par un nouveau dispositif l'emploi et l'insertion sociale des jeunes en difficulté. Sept centres de "service militaire volontaire" seront créés, dont celui de Châlons-en-Champagne. Forte de son expérience sociale, l'armée de Terre assure, depuis le 1^{er} juillet 2015, l'essentiel du soutien de ce nouveau dispositif.

La répartition de l'emploi public

Des services seront maintenus, pour chaque direction régionale, dans les villes Strasbourg, Châlons-en-Champagne et Metz lorsqu'elles n'accueillent pas le siège. La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, reposera sur des sites d'appui auxquels seront attribués des missions spécifiques tenant compte des spécificités territoriales.

L'équilibre global des emplois entre chaque chef-lieu actuel de région sera maintenu, soit 32% pour la région Alsace, 29% pour la région Champagne-Ardenne et 38% pour la région Lorraine.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Afin de piloter la réforme, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigurateur Monsieur Stéphane FRATACCI, ils sont chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur Sylvestre CHAGNARD**, directeur de la DRAAF Champagne-Ardenne ;
- ▶ **Madame Anne MISTLER**, directrice de la DRAC Alsace ;
- ▶ **Madame Emmanuelle GAY**, directrice de la DREAL Lorraine ;
- ▶ **Madame Danièle GIUGANTI**, directrice de la DIRECCTE Alsace ;
- ▶ **Monsieur Jacques PERREAULT**, directeur de la DRFIP Lorraine ;
- ▶ **Madame Isabelle DELAUNAY**, directrice de la DRJSCS Lorraine ;
- ▶ **Monsieur Joël CREUSAT**, directeur régional de l'INSEE Alsace ;
- ▶ **Monsieur Jacques GARAU**, secrétaire général pour les affaires régionales et européennes Alsace.

Monsieur Gilles PECOUT, recteur de l'académie de Metz-Nancy, assure les fonctions de recteur de région académique préfigurateur.

Monsieur Claude d'HARCOURT, directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine, assure les fonctions de préfigurateur.

AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES

Fiche d'identité de la région

- ▶ Population (en milliers) : 5 867, soit 8.9% de la population nationale
- ▶ PIB régional (en milliards d'euros) : 157, soit 7.5% du PIB de la France
- ▶ La région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes sera la première région française et la troisième région européenne en surface agricole (4,2 millions d'hectares) ainsi que la première région forestière sur le plan national (3 millions d'hectares de surfaces boisées).
- ▶ La grande région pourra s'appuyer sur des filières d'excellence sur le plan industriel, aussi bien dans les domaines de l'industrie aéronautique-spatiale et de l'industrie pharmaceutique - para-chimique que dans les industries manufacturières de luxe.
- ▶ Sur le plan culturel, la future région sera la première région patrimoniale (hors Île-de-France).

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Le préfet préfigurateur, Monsieur Pierre DARTOUT, a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Bordeaux a été désignée chef-lieu provisoire de la grande région. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Bordeaux accueillera les sièges des trois directions régionales en charge respectivement de la culture, des entreprises ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle sera également le siège de l'agence régionale de santé et de la direction régionale des finances publiques. Le recteur de l'académie de Bordeaux assurera la fonction nouvelle de recteur de région académique.

Poitiers accueillera les sièges de la direction régionale en charge de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que de la direction régionale de l'INSEE.

Limoges sera la ville siège de la direction régionale en charge de l'agriculture. Elle verra également s'implanter la commission du contentieux du stationnement payant.

Commission du contentieux du stationnement payant à Limoges

L'article 63 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit que les amendes de stationnement payant sur la voie publique seront remplacées par une redevance appelée "forfait de post-stationnement" que l'automobiliste devra payer en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement de sa redevance de stationnement. La loi dispose que le contentieux de cette redevance relèvera d'une juridiction administrative spécialisée.

Le décret n° 2015-646 du 10 juin 2015 relatif à la commission du contentieux du stationnement payant fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette nouvelle juridiction chargée de statuer sur les recours formés contre les décisions individuelles relatives aux forfaits de post-stationnement.

La répartition de l'emploi public

Des services seront maintenus, pour chaque direction régionale, dans les villes de Bordeaux, Poitiers et Limoges lorsqu'elles n'accueillent pas le siège. La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, s'appuie sur les expertises développées, dans chaque service, en lien avec les singularités des territoires régionaux actuels et avec les compétences développées par les agents publics. La complémentarité des régions dans leurs expertises permet de mettre en place des pôles thématiques répartis sur le territoire de la grande région.

L'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État sera maintenu soit 50% pour la région Aquitaine, 22% pour la région Limousin, 28% pour la région Poitou-Charentes.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigurateur Monsieur Pierre DARTOUT, ils sont chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur Michel SINOIR**, directeur de la DRAAF Poitou-Charentes ;
- ▶ **Monsieur Arnaud LITTARDI**, directeur de la DRAC Aquitaine ;
- ▶ **Monsieur Patrice GUYOT**, directeur de la DREAL Poitou-Charentes ;
- ▶ **Madame Isabelle NOTTER**, directrice de la DIRECCTE Aquitaine ;
- ▶ **Monsieur Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON**, directeur de la DRFIP Aquitaine ;
- ▶ **Monsieur Patrick BAHEGNE**, directeur de la DRJSCS Aquitaine ;
- ▶ **Madame Fabienne LE HELLYE**, directrice régionale de l'INSEE Poitou-Charentes ;
- ▶ **Monsieur Michel STOUMBOFF**, secrétaire général pour les affaires régionales Languedoc-Roussillon.

Monsieur Olivier DUGRIP, recteur de l'académie de Bordeaux, assure les fonctions de recteur de région académique préfigurateur.

Monsieur Michel LAFORCADE, directeur de l'agence régionale de santé Aquitaine, assure les fonctions de préfigurateur.

AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Fiche d'identité de la région

- ▶ Population (en milliers) : 7 808, soit 11.9% de la population nationale
- ▶ PIB régional (en milliards d'euros) : 239, soit 11.4% du PIB de la France
- ▶ La nouvelle région formera un ensemble très étendu sur 70 700 km², soit 13% du territoire métropolitain. La fusion marie deux régions présentant des similitudes géographiques, toutes deux avec de grands massifs montagneux. Elle confirme la diversité des reliefs (Massif central, Alpes, vallées de la Loire, de la Saône et du Rhône).
- ▶ Sa population se caractérise par une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale (+0,8%). La future grande région sera la 2^e région française pour la démographie et pour l'emploi après l'Île-de-France. Cette région présentera une authentique force économique.

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Le préfet préfigurateur, Monsieur Michel DELPUECH, a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Lyon a été désignée chef-lieu provisoire de la grande région. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Lyon accueillera les sièges des quatre directions régionales en charge respectivement de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle sera également la ville siège des directions régionales de l'INSEE et des finances publiques ainsi que de l'agence régionale de santé. La rectrice de l'académie de Lyon assurera la fonction nouvelle de rectrice de région académique.

Le siège de la direction régionale en charge de l'agriculture sera localisé à Clermont-Ferrand.

La répartition de l'emploi public

Des services seront maintenus, pour chaque direction régionale, dans les villes Lyon et Clermont-Ferrand lorsqu'elles n'accueillent pas le siège. La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, s'appuie sur des services régionaux s'organisant sur deux sites et répartissant leurs missions régionales en fonction des spécificités des territoires.

L'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État sera globalement maintenu.

Expérimentation du schéma directeur immobilier régional en Rhône-Alpes

En matière d'immobilier, la réforme territoriale est mise en œuvre concomitamment avec l'expérimentation du déploiement du schéma directeur immobilier régional (SDIR) par la région Rhône-Alpes. Lancée en décembre 2014 par le Premier ministre, l'expérimentation de schémas directeurs immobiliers régionaux de l'État vise à rénover les outils de la stratégie immobilière de l'État. Il s'agit d'identifier les pistes d'optimisation des implantations immobilières de l'État.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigurateur Monsieur Michel DELPUECH, ils sont chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur Gilles PELURSON**, directeur régional de la DRAAF Rhône-Alpes ;
- ▶ **Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX**, directeur de la DRAC Rhône-Alpes ;
- ▶ **Madame Françoise NOARS**, directrice régionale de la DREAL Rhône-Alpes ;
- ▶ **Monsieur Philippe NICOLAS**, directeur de la DIRECCTE Rhône-Alpes ;
- ▶ **Monsieur Philippe RIQUER**, directeur de la DRFIP Rhône-Alpes ;
- ▶ **Monsieur Alain PARODI**, directeur de la DRJSCS Rhône-Alpes ;
- ▶ **Monsieur Pascal OGER**, directeur régional de l'INSEE Rhône-Alpes ;
- ▶ **Monsieur Guy LEVI**, secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes.

Madame Françoise MOULIN-CIVIL, rectrice de l'académie de Lyon, assure les fonctions de rectrice de région académique préfiguratrice.

Madame Véronique WALLON, directrice de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes, assure les fonctions de préfiguratrice.

BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ

Fiche d'identité de la région

- ▶ Population (en milliers) : 2 817, soit 4.3% de la population nationale
- ▶ PIB régional (en milliards d'euros) : 72, soit 3.5% du PIB de la France
- ▶ La région Bourgogne – Franche-Comté est positionnée au onzième rang des nouvelles régions en nombre d'habitants, derrière la Bretagne et devant le Centre et la Corse. Elle abrite 59 habitants au km .
- ▶ Cette région possède des filières industrielles organisées autour de spécificités fortes, telles que l'automobile, les microtechniques, la métallurgie pour l'industrie nucléaire ou l'agro-alimentaire. Cela fait de la Bourgogne – Franche-Comté la région la plus industrielle de France avec près de 17,3 % d'emplois industriels. Elle représente par ailleurs 5,6 % de l'emploi industriel métropolitain.
- ▶ La nouvelle région est également pourvue de filières d'excellence, reconnues pour la qualité des produits : vins et fromages pour la gastronomie, les microtechniques ou encore le luxe. La région Bourgogne, mondialement reconnue pour ses AOC prestigieuses, regroupe à elle seule 100 appellations (20 % des AOC attribuées aux vins français). Le 4 juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne ont rejoint la liste du Patrimoine Mondial.

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Le préfet préfigurateur, Monsieur Eric DELZANT, a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Dijon a été désignée chef-lieu provisoire de la grande région. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Dijon accueillera les sièges des trois directions régionales en charge respectivement de la culture et de l'agriculture ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle sera également la ville siège de la direction régionale des finances publiques et de l'agence régionale de santé.

Les sièges des deux directions régionales en charge de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que des entreprises seront localisés à Besançon, de même que la direction régionale de l'INSEE. Le recteur de l'académie de Besançon assurera la fonction nouvelle de recteur de région académique.

La répartition de l'emploi public

Des services seront maintenus, pour chaque direction régionale, dans les villes de Dijon et de Besançon lorsqu'elles n'accueillent pas le siège. La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, s'appuie sur des services régionaux s'organisant sur deux sites et répartissant des « pôles de compétence » dont les attributions s'exerceront majoritairement sur l'ensemble de la nouvelle région.

Une offre de « travail en sites distants » sera faite aux agents par la mise en œuvre du « bureau électronique étendu » et la concentration des implantations des services de gare à gare.

Le « travail en sites distants »

La réforme territoriale offre l'opportunité pour les services de l'État en région de moderniser leurs modes de travail et d'en améliorer l'efficacité, au profit des agents, des usagers et des partenaires. La première ambition de cette future administration 2.0 est de permettre aux agents de mieux travailler ensemble et d'exercer leurs missions de la même manière quel que soit le lieu d'activité. Elle vise à offrir aux agents une alternative aux mobilités géographiques et fonctionnelles, en proposant une troisième forme de mobilité dite « numérique », autrement dit, le travail en sites distants (TSD). Cette option bénéficiera de la mise en œuvre de la notion de « bureau électronique étendu ».

L'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État sera globalement maintenu.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigurateur Monsieur Eric DELZANT, ils sont chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur Vincent FAVRICHON**, directeur de la DRAAF Bourgogne ;
- ▶ **Monsieur Bernard FALGA**, directeur de la DRAC Franche-Comté ;
- ▶ **Monsieur Thierry VATIN**, directeur de la DREAL Bourgogne (à compter du 17 août 2015) ;
- ▶ **Monsieur Jean RIBEIL**, directeur de la DIRECCTE Franche-Comté ;
- ▶ **Madame Martine VIALLET**, directrice de la DRFIP de Franche-Comté ;
- ▶ **Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT**, directeur de la DRJSCS Bourgogne ;
- ▶ **Monsieur Patrick PETOUR**, directeur régional de l'INSEE Franche-Comté ;
- ▶ **Monsieur Éric PIERRAT**, secrétaire général pour les affaires régionales Franche-Comté.

Monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Besançon, assure les fonctions de recteur de région académique préfigurateur.

Monsieur Christophe LANNELONGUE, directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne, assure les fonctions de préfigurateur.

LANGUEDOC-ROUSSILLON – MIDI-PYRÉNÉES

Fiche d'identité de la région

- ▶ Population (en milliers) : 5 724, soit 8.7% de la population nationale
- ▶ PIB régional (en milliards d'euros) : 150, soit 7.2% du PIB de la France
- ▶ La future région (72 700km², 13 départements) dispose en son sein de deux métropoles (Toulouse 4^e et Montpellier 8^e villes de France). Elle sera la 3^e région de France en nombre de monuments historiques, la 10^e région la plus peuplée de l'Union européenne (sur 274) et la 1^{re} région en surface de vignes. Aussi grande que l'Irlande ou la République tchèque, elle sera aussi la 19^e d'Europe pour son niveau de PIB.
- ▶ La nouvelle région se caractérise par des atouts économiques forts qui portent le dynamisme économique régional. L'aéronautique et l'espace constituent un pôle de référence mondial à rayonnement international. La santé est une filière caractérisée par de nombreux savoir-faire et atouts dans les thématiques du cancer et du vieillissement ainsi que par de nombreux laboratoires pharmaceutiques. La filière numérique est émergente : les start-ups sont en plein développement avec deux métropoles French Tech, Toulouse et Montpellier, et le secteur de l'e-santé est considéré comme une filière d'avenir pour la nouvelle région.
- ▶ Le secteur agricole, agroalimentaire et forestier pèse dans l'économie du territoire avec des filières agricoles très diversifiées et complémentaires (viticulture, fruits et légumes, élevages, grandes cultures). Il s'agit de la première région de France en surface de vignes, de la 2^e en termes d'emploi agricole et pour les productions végétales ainsi que de la 3^e pour l'agroalimentaire et pour la filière forêt-bois.

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Le préfet préfigurateur, Monsieur Pascal MAILHOS, a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Toulouse a été désignée chef-lieu provisoire de la grande région. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Toulouse accueillera les sièges des trois directions régionales en charge respectivement de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que des entreprises. Elle sera également le siège des directions régionales de l'INSEE et des finances publiques.

Montpellier sera la ville siège de l'agence régionale de santé, de la direction régionale en charge de la culture ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle accueillera la chambre régionale des comptes. La rectrice de l'académie de Montpellier assurera la fonction nouvelle de rectrice de région académique.

La chambre régionale des comptes à Montpellier

Les sièges des deux chambres régionales des comptes de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionneront. Le siège de la nouvelle chambre régionale des comptes sera implanté à Montpellier.

Les chambres régionales des comptes exercent à titre principal sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence de jugement des comptes des comptables publics, d'examen de la gestion et de contrôle budgétaire. Elles ont une mission d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local par leur contribution aux enquêtes thématiques.

La répartition de l'emploi public

La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, s'appuie sur des pôles d'activités répartis équitablement entre Toulouse et Montpellier, tenant compte de la spécificité des territoires et préservant leurs dynamiques économiques et démographiques.

L'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État sera maintenu, soit 55% pour Toulouse et 45% pour Montpellier.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigurateur Monsieur Pascal MAILHOS, ils sont chargés de définir et piloter conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur Pascal AUGIER**, directeur de la DRAAF Midi-Pyrénées ;
- ▶ **Monsieur Laurent ROTURIER**, directeur de la DRAC Midi-Pyrénées ;
- ▶ **Monsieur Didier KRUGER**, directeur de la DREAL Languedoc-Roussillon ;
- ▶ **Monsieur Philippe MERLE**, directeur de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon ;
- ▶ **Monsieur Alain CHANTEREAU**, directeur de la DRFIP Midi-Pyrénées ;
- ▶ **Monsieur Pascal ETIENNE**, directeur de la DRJSCS Languedoc-Roussillon ;
- ▶ **Monsieur Jean-Philippe GROUTHIER**, directeur régional de l'INSEE Midi-Pyrénées ;
- ▶ **Monsieur Marc CHAPPUIS**, secrétaire général pour les affaires régionales Midi-Pyrénées.

Madame Armande LE PELLEC MULLER, rectrice de l'académie de Montpellier, assure les fonctions de rectrice de région académique préfiguratrice.

Madame Monique CAVALIER, directrice générale de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées, assure les fonctions de préfiguratrice.

NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

Fiche d'identité de la région

- ▶ Population (en milliers) : 5 985, soit 9.1% de la population nationale
- ▶ PIB régional (en milliards d'euros) : 151, soit 7.3% du PIB de la France
- ▶ La grande région bénéficie d'une situation exceptionnelle au cœur d'un triangle Paris-Londres-Bruxelles. Cette situation représente un atout économique majeur, conforté par un réseau d'infrastructures de transports (ferroviaires, fluviales, portuaires, aéronautique et routières).
- ▶ Troisième région de France par sa population, elle est la plus jeune de France métropolitaine. Résolument tournée vers l'avenir, elle est la troisième région de France pour le nombre d'enseignants chercheurs et l'accueil d'étudiants du supérieur.
- ▶ C'est une région aux atouts industriels de premier plan : 1^{re} pour la construction automobile et ferroviaire, 1^{re} pour la production de cultures végétales, 3^e pour les investissements internationaux. Elle mise sur la recherche et l'innovation à forte valeur ajoutée, avec 8 pôles de compétitivité. Elle dispose d'un important potentiel d'attractivité touristique, avec un littoral riche et diversifié, de grands espaces naturels protégés et un patrimoine culturel présent sur l'ensemble du territoire.

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Le préfet préfigurateur, Monsieur Jean-François CORDET, a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Lille a été désignée chef-lieu provisoire de la grande région. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Lille accueillera les sièges de trois directions régionales en charge respectivement de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises ainsi que de la culture. Elle sera également la ville siège des directions régionales des finances publiques et de l'INSEE ainsi que de l'agence régionale de santé. Le recteur de l'académie de Lille assurera la fonction nouvelle de recteur de région académique.

Les sièges de la direction régionale en charge de l'agriculture et de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale seront localisés à Amiens. La ville verra également s'implanter une plateforme d'instruction des titres.

Plateforme d'instruction des titres à Amiens

La préfecture d'Amiens a mis en service, en 2014, une plateforme d'instruction des demandes de passeport. La plateforme « titres » a pour objectif de permettre également un traitement centralisé de tous les autres titres.

La répartition de l'emploi public

Des services seront maintenus, pour chaque direction régionales, dans les villes de Lille et d'Amiens lorsqu'elles n'accueillent pas le siège. La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, offre une répartition homogène avec un état-major resserré sur un site et un site distant spécialisé.

L'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État sera maintenu, soit 68% pour Lille et 32% pour Amiens.

Les directeurs régionaux préfigureurs

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigureurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigureur Monsieur Jean-François CORDET, ils sont chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur François BONNET**, directeur de la DRAAF Picardie ;
- ▶ **Madame Marie-Christiane DE LA CONTE**, directrice de la DRAC Nord-Pas-de-Calais ;
- ▶ **Monsieur Vincent MOTYKA**, directeur de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
- ▶ **Monsieur Jean-François BENEVISE**, directeur de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais ;
- ▶ **Monsieur Bernard PINEAU**, directeur de la DRFIP Nord-Pas-de-Calais ;
- ▶ **Monsieur André BOUVET**, directeur de la DRJSCS Nord-Pas-de-Calais ;
- ▶ **Monsieur Daniel HUART**, directeur régional de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais ;
- ▶ **Monsieur Pierre CLAVREUIL**, secrétaire général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Jacques POLLET, recteur de l'académie de Lille, assure les fonctions de recteur de région académique préfigureur.

Monsieur Jean-Yves GRALL, directeur de l'agence régionale de santé de Nord-Pas-de-Calais, assure les fonctions de préfigureur.

NORMANDIE

Fiche d'identité de la région

- ▶ Population (en milliers) : 3 330, soit 5.1% de la population nationale
- ▶ PIB régional (en milliards d'euros) : 90, soit 4.3% du PIB de la France
- ▶ La région Normandie bénéficie d'un positionnement stratégique entre la capitale française et la mer la plus fréquentée du globe. Le dynamisme de son tissu économique et la densité des flux des biens liés à la présence de grandes infrastructures portuaires en font une autoroute maritime européenne au carrefour d'axes commerciaux majeurs.
- ▶ La Normandie présente une histoire et une identité communes, marquée par sa façade maritime. Son territoire connaît des spécificités et des complémentarités avec une activité de tradition industrielle, commerciale et logistique le long de la Seine et une économie plus tournée vers l'agriculture, l'agroalimentaire et les activités maritimes ainsi que la recherche dans sa partie occidentale.

Nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Le préfet préfigurateur, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, a été désigné en avril dernier par le Gouvernement afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'État pour la grande région.

Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

Les sièges des directions régionales de l'État

La ville de Rouen a été désignée chef-lieu provisoire de la grande région. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Rouen accueillera les sièges de trois directions régionales en charge respectivement de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Le siège de la direction régionale des finances publiques sera également localisé à Rouen.

Caen sera la ville siège des deux directions régionales en charge respectivement de l'agriculture et de la culture. La ville sera également le siège de la direction régionale de l'INSEE et de l'agence régionale de santé. Le recteur de l'académie de Caen assurera la fonction nouvelle de recteur de région académique.

Création d'un pôle des métiers maritimes à Cherbourg-Octeville

La réforme territoriale est l'occasion pour les services de l'État de développer leur offre de services autour d'un pôle maritime normand : un pôle des métiers maritimes sera créé, par la direction interrégionale de la mer, à Cherbourg-Octeville. Ce pôle structurera une offre de formation globale et cohérente avec le renforcement du centre de formation professionnelle des adultes (AFPA) à Cherbourg-Octeville, en lien avec le pôle nautisme, et le développement de l'éolien off-shore au Havre et à Cherbourg-Octeville.

La répartition de l'emploi public

Des services seront maintenus, pour chaque direction régionale, dans les villes de Rouen et de Caen lorsqu'elles n'accueillent pas le siège. La nouvelle organisation régionale de l'État, qui se mettra progressivement en place à partir de janvier 2016, s'appuie sur des services régionaux s'organisant chacun sur deux sites pour prendre en compte les spécificités et complémentarités territoriales.

L'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État sera maintenu soit 51% pour la Haute-Normandie et 49% pour la Basse-Normandie.

Les directeurs régionaux préfigurateurs

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés. Sous l'autorité du préfet préfigurateur Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, ils sont chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme :

- ▶ **Monsieur Jean CEZARD**, directeur de la DRAAF Basse-Normandie ;
- ▶ **Monsieur Jean-Paul OLLIVIER**, directeur de la DRAC Basse-Normandie ;
- ▶ **Monsieur Patrick BERG**, directeur de la DREAL Haute-Normandie ;
- ▶ **Monsieur Jean François DUTERTRE**, directeur de la DIRECCTE Basse-Normandie ;
- ▶ **Madame Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD**, directrice de la DRFIP Haute-Normandie ;
- ▶ **Madame Sylvie MOUYON-PORTE**, directrice de la DRJSCS Haute-Normandie ;
- ▶ **Monsieur Daniel BRONDEL**, directeur régional de l'INSEE Basse-Normandie ;
- ▶ **Madame Sylvie HOUSPIC**, secrétaire générale pour les affaires régionales Haute-Normandie.

Monsieur Christophe PROCHASSON, recteur de l'académie de Caen, assure les fonctions de recteur de région académique préfigurateur.

Madame Monique RICOMES, directrice de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie, assure les fonctions de préfiguratrice.

Contact presse : 01 42 75 50 78/79 - communication@pm.gouv.fr

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT
en mouvement

DOSSIER DE PRESSE - 31 JUILLET 2015